

Configuration compta - Les comptes bancaires

Open-Prod vous permet de configurer vos comptes bancaires au format IBAN, afin de les faire apparaître dans vos documents officiels, mais aussi de les utiliser pour le règlement des fournisseurs via la génération des règlements SEPA. L'ERP intègre une option de vérification automatique de la validité de l'IBAN.

Les comptes bancaires sont à paramétrer dans les fiches des clients et fournisseurs et la liste de tous les comptes bancaires est accessible depuis le menu Facturation > Configuration > Comptes > Configurer les comptes bancaires.

Cette liste référence les comptes des clients et fournisseurs mais aussi les comptes de la société. Les comptes bancaires de la société peuvent être liés aux modes de paiement pour afficher les coordonnées bancaires dans les factures clients.

Exemple - créer deux modes de paiement :

- Virement Euro lié à l'IBAN du compte en euro ;
- Virement USD lié à l'IBAN du compte bancaire en USD.

Paramétrage

- Numéro de compte : numéro du compte bancaire. Open-Prod dispose d'une option activable pour [contrôler le format des comptes IBAN](#) au moment de la sauvegarde.

À la sauvegarde du compte bancaire, toutes les lettres minuscules sont automatiquement converties en capitales.

- Titulaire du compte : société/personne physique titulaire du compte bancaire. Le champ récupère la liste des partenaires de la société.
- Banque : nom de l'établissement bancaire qui gère le compte. Ce champ est lié à la table des banques.

Numéro de compte	FR663000202651000004270E65	Titulaire de compte	[F229] STMICROELECTRONICS CROLLE
Compte bancaire d'un employé	<input type="checkbox"/>		
Banque	BPA grenoble - CCBPFRPPGRE		
Actif	<input checked="" type="checkbox"/>	Validé par	
Validé	<input type="checkbox"/>		
Société	Pi-Technologie	Type de relevé	IBAN

Informations comptables

Journal des comptes	
Devise	

- Type de relevé : il est nécessaire de préciser si le compte est de type IBAN ou de type autre. Certaines fonctions du système comme la [génération de fichiers SEPA](#), s'appuie aussi sur cette information pour vérifier la cohérence des données utilisées.

L'option de contrôle IBAN ne s'applique pas aux comptes de type autre.

- Compte bancaire d'un employé : si le compte est rattaché à un employé (depuis la fiche employé), la case sera cochée, et l'employé sera affiché. Dans ce cas, le titulaire du compte n'est pas modifiable car le compte ne peut pas être rattaché à la fois à un partenaire et à un employé.
- Validé : cette coche est liée à l'option de validation des comptes bancaires (voir ci-dessous). Si l'option n'est pas activée, elle n'a pas de conséquence.
- Journal des comptes : [journal comptable](#) lié au compte. Ce champ est optionnel, et ne doit être rempli que si vous créez un compte bancaire détenu par votre société, pour le rattacher à un journal de trésorerie en comptabilité.
- Devise : ce champ permet de gérer une devise secondaire dans un environnement [multidevises](#). Il ne doit donc être complété que dans ce dernier cas.

Validation des comptes bancaires

Open-Prod intègre une fonction de validation de compte bancaire. Pour l'activer, il faut cocher l'option correspondante dans les société. L'option active deux contraintes :

- On ne peut pas valider une facture si le compte bancaire sélectionné n'est pas validé ;
- On ne peut pas générer de fichier de paiements si un compte utilisé n'est pas validé (module Campagnes de paiement).

Avec l'option activée, un bouton de validation apparaît à niveau des comptes bancaires, dans le cadre Comptes bancaires de l'onglet Comptabilité de la fiche partenaire, et dans le formulaire du compte bancaire. Cliquer dessus valide le compte et stocke le nom du valideur. Le compte n'est ensuite plus modifiable, et un bouton s'affiche pour annuler la validation.

Deux droits utilisateurs pilotent ensuite les différentes autorisations :

- Créer/Modification IBAN : l'utilisateur peut créer et modifier des IBANs ;
- Valider l'IBAN : l'utilisateur peut valider/dévalider et supprimer des IBANs.

Il est ainsi possible de dissocier les compétences de création et de validation des comptes bancaires.

Revision #2

Created 21 November 2023 09:10:13 by Theotim COLIN DE VERDIERE

Updated 21 November 2023 09:11:23 by Theotim COLIN DE VERDIERE